

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-007

du 07 novembre 2019

n°007

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (25) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, U, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (11) : J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à M. LAVRARD
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à J. MELQUIOND
E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIER
D. CROCHARD donne pouvoir à P. MIS
F. BRAILLARD donne pouvoir à AF. BOURAT
G. MESLEM donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
A. LAURENDEAU donne pouvoir à F. BRAUD
M. MONTASSIER donne pouvoir à G. MAUDUIT
C. PAILLER donne pouvoir à F. MÉRY
G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (3) : M. METAIS, L. GUILLARD, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MIS

OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Médiation - Soutien à l'action Job Link

La Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance 2015-2018 prévoit une action de prévention de la délinquance par l'insertion socio-économique. D'abord investi par la diversification et le développement des mesures de Travaux d'Intérêt Général, il convient de compléter cette action en agissant plus en amont des parcours délinquants.

Pour favoriser l'insertion des jeunes de quartiers il faut donc privilégier une action de proximité forte visant à rapprocher ces publics des institutions (Hors les murs, aller vers et faire avec, horaires décalés etc).

Il est donc prévu de déployer ponctuellement un dispositif nomade en bas d'immeuble, orienté autour de la thématique de l'insertion (accompagnement à la rédaction de CV, mise en situation d'entretiens, rencontre avec des chefs d'entreprises, mise en relation avec des entreprises qui recrutent, parcours d'accompagnement individuel...).

Pour poursuivre et renforcer l'efficacité de la proximité sur le terrain, le projet « Job Link » prendra appui sur des dispositifs existants et bien repérés dans la ville : Dispositif de Médiation (médiation nomade) porté par l'association Médiation associant également la Mission Locale Nord Vienne par l'intermédiaire de sa Médiatrice emploi assurant des liens facilitateurs entre les entreprises et les jeunes dit « invisibles ».

Cette action innovante viendra compléter la stratégie locale de prévention par l'insertion socio-économique.

* * * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-007

du 07 novembre 2019

n°007

page 2/2

VU la décision du Comité Interministériel des Villes du 09/03/2006 de reconnaître, développer les métiers de la médiation sociale en développant le nombre de médiateurs sociaux intervenant dans les quartiers sensibles, en qualifiant et professionnalisant les médiateurs sociaux, en reconnaissant et pérennisant les métiers de la médiation ;

VU la loi 2 003-239 pour la Sécurité Intérieure du 18 mars 2003 qui reconnaît la médiation comme un des axes de la politique de sécurité ;

VU la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2013-2017,

VU la délibération n°17 du conseil municipal du 9 juillet 1998, autorisant la commune à adhérer à l'association AEDSP,

VU la modification des statuts de l'association en date du 16 octobre 2010, portant le nom de Médiation,

VU la loi 2007-297 du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance,

VU la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance 2015-2018

CONSIDÉRANT la finalité de l'association Médiation définie dans l'article 2 de ses statuts de promouvoir la médiation socio-culturelle, d'agir pour la prévention de la délinquance, de contribuer à la tranquillité publique et gérer les conflits par la médiation,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Châtellerault de soutenir les projets associatifs d'intérêt local sur son territoire,

CONSIDÉRANT l'intérêt local du projet répondant aux objectifs de la collectivité en matière de politique publique de prévention, de cohésion sociale, de citoyenneté et de tranquillité publique,

CONSIDÉRANT l'efficacité de l'insertion professionnelle dans la rupture des parcours délinquants,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association Médiation,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette subvention.

La dépense est imputée sur la ligne budgétaire : 110 / 6574 / 4510

Vote : Adopté à l'unanimité

**Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation
La responsable du service
juridique**

Nadège GROLLIER

